



## Dépassement du délai de grace

Par **JAJA62**, le **24/11/2012** à **11:45**

Bonjour, suite à une décision de justice de 2009, nous réglons la somme de 200 euros avec obligation de solder la dette le 24 ème mois. Nous avons continué à verser cette somme sans discontinuer jusqu'à ce jour. Doit-on continuer à verser cette somme jusqu'à son paiement total? ou pouvons-nous arrêter de payer?

Que risquons nous en cas d'intervention d'un huissier au autre contestation de la banque à qui nous devons cette somme?

Merci d'avance de votre réponse.

Par **chaber**, le **27/11/2012** à **11:57**

bonjour

condamné par la justice vous devez solder votre dette complètement